

DECRET N°2012-082 du 16 avril 2012

portant nomination au Ministère Chargé des
Relations avec les Institutions.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-004 du 24 janvier 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2009-705 du 31 décembre 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Chargé des Relations avec les Institutions ;
- Sur** Proposition du Ministre Chargé des Relations avec les Institutions ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 février 2012.

DECRETE :

Article 1^{er} : Les personnes dont noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère Chargé des Relations avec les Institutions :

- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur **Nassirou MAMAM**
- Directeur Régional Chargé des Relations avec les Institutions Zou-Collines : Monsieur **Sènam Prosper GNANVO**
- Directeur de la Promotion des Dynamiques Sociales : Monsieur **Comlan BOUKARI EDJALOWE**
- Directeur Régional Chargé des Relations avec les Institutions Atacora-Donga : Monsieur **Zibrila Salami ISSOTINA**

58

cto

- Chargé de Mission auprès de l'Assemblée Nationale, du Conseil Economique et Social et de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication : Monsieur **Abdoulaye ISSIFOU**
- Directeur de la Communication et de la Promotion de l'Action Gouvernementale : Monsieur **Anatole Cossi KADJA**
- Directeur Régional Chargé des Relations avec les Institutions Borgou-Alibori : Monsieur **Alassane IDRISOU AROUNA**
- Directeur de la Programmation et de la Prospective : Monsieur **Jules Comlan YEHOUENOU**
- Directeur Général du Centre de Promotion de la Société Civile : Monsieur **Alsèkè Yessoufou YOLOU BAMISSO**

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié au Journal Officiel.

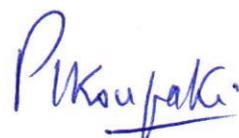
Fait à Cotonou, le 16 avril 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

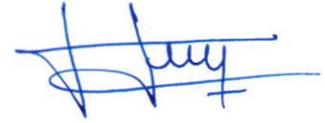



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Alayi Adidjatou MATHYS

Le Ministre Chargé des Relations
avec les Institutions,



Safiatou BASSABI ISSIFOU MOROU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 HCJ 2 - PM/CCAGEPPPDDS 4 MEF 4 MCRI 4 MEF 4 - AUTRES
MINISTERES 23 - SGG 4 - DGB-DCF-DGTCP-DGDDI 4 - BN-DAN-DLC 3 - GCONB-DCCT-INSAE 3 - BCP-CSM-IGAA 3 - UAC-
ENAM-FADESP 3 - UNIPAR-FDSP 2 - CCIB 1 - INTERESSES 09 - JO 1.

